

## DÉBAT SUR LA CREATION DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À MALAKOFF

### COMpte-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 29.09.15

#### **Tribune**

Intervenants Ville de Malakoff

- Jacqueline Belhomme, maire de Malakoff
- Serge Cormier, 1<sup>er</sup> maire-adjoint, chargé de l'urbanisme et du personnel communal
- Joël Allain, conseiller municipal délégué aux relations intercommunales et au suivi du budget municipal

#### **Animation-modérateur**

Grégoire Milot, président fondateur d'Etat d'Esprit

#### **Durée de la réunion**

2h10 (Début 19h05 – Fin : 21h15)

#### **Nombre et tonalité des interventions du public**

- 30 questions / avis / remarques ont été formulés
- Beaucoup d'inquiétude et de questionnements concernant les transferts de compétences
- Perception de la métropole comme un échelon local « supplémentaire couteux »
- Une vraie demande d'information sur la mise en œuvre « concrète » de la Métropole et de l'organisation des compétences avec les communes et les territoires

#### **Nombre de participants**

120 personnes environ

#### **Lieu**

Maison de la Vie Associative, 28 rue Victor Hugo, Malakoff

## I. PRÉSENTATION DU PROJET

Après accueil par le modérateur, Mme Jacqueline Belhomme, maire de Malakoff, a rappelé le cadre et les objectifs de la réunion publique : informer les malakoffiots et les malakoffiottes sur les enjeux de la Métropole du Grand Paris.

Elle a exprimé sa satisfaction quant à l'organisation de cette réunion publique et a rappelé l'importance d'un débat ouvert sur le sujet de la Métropole du Grand Paris. En effet, même si tout ce qui est relatif à la création de la Métropole peut paraître technique, le sujet est avant tout politique : il est important que les citoyens participent au processus de réflexion autour de cette thématique. Madame le maire fait remarquer que le sujet de la Métropole est visible dans les médias suite à une série de débats à l'Assemblée et au Sénat, mais que la Métropole reste encore éloignée des préoccupations des habitants ; elle regrette que le débat avec les citoyens ne soit pas systématique.

Elle a spécifié que les élus locaux, à l'exemple de ceux de Malakoff, souffraient également du déficit d'information sur la Métropole alors même que celle-ci sera installée et exercera certaines de ses compétences à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette réunion doit être l'occasion pour les élus d'apporter des réponses aux questions des citoyens, mais aussi de recueillir leurs attentes quant à cette future Métropole.

**Madame le maire a ensuite précisé les principaux objectifs de la Métropole du Grand Paris :** apporter plus d'égalité entre les habitants, mieux répondre aux problématiques liées au logement et travailler sur une transition énergétique. Elle a indiqué que ces objectifs étaient également ceux de la commune qui a déjà organisé un débat sur ces sujets en 2011.

Il a ensuite été rappelé que Malakoff était engagée de longue date dans un processus de coopération et d'échanges entre communes : la commune faisait déjà partie en 2004 de la Conférence Métropolitaine et elle était une des premières villes à adhérer au syndicat Paris Métropole.

La Métropole du Grand Paris se distingue de ces deux structures car elle prévoit une réorganisation des compétences locales.

**Le déroulé de la réunion a été présenté par le modérateur :** après une présentation de la Métropole du Grand Paris (historique, objectifs et compétences), séances de questions-réponses avec la salle. Il a précisé que les représentants de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris n'avaient pas souhaité être présents lors de cette réunion.

**Une vidéo d'introduction réalisée par Paris Métropole présentant rapidement la Métropole a ensuite été diffusée. Elle a été complétée par une intervention relative :**

- **au cadre législatif de création de la Métropole du Grand Paris** (loi de Modernisation et l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014) **et de définition de ses compétences** (loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015) ;
- **à l'organisation territoriale de la Métropole :** celle-ci sera organisée en 12 territoires d'au moins 300 000 habitants. La commune de Malakoff est située dans le territoire T2. Regroupant au total 11 communes, il comprend également les communes de Montrouge, Bagneux, Chatillon, Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine, Sceaux, Antony, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Clamart

**Joël Allain, conseiller municipal délégué aux relations intercommunales et au suivi du budget municipal,** a précisé la répartition des compétences entre la Métropole, les territoires et les communes. Certaines compétences seront d'intérêt métropolitain et seront gérées par la Métropole ; d'autres seront d'intérêt territorial et seront gérées par les territoires. Certaines resteront communales. Il note que c'est une couche de plus ajoutée à ce que certains nomment le « millefeuilles administratif ».

## II. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

### **L'organisation institutionnelle de la Métropole du Grand Paris (objectifs, répartition des compétences, financement)**

Lors de la première séance de questions-réponses, les participants ont ici exprimé leurs craintes et questionnements quant à la mise en œuvre de la Métropole du Grand Paris.

Plusieurs participants se sont interrogés sur les raisons de la création de cette nouvelle structure locale et ont demandé quels seraient les bénéfices pour les habitants.

Un habitant a questionné l'objectif de réduction des écarts de richesse entre les différents territoires franciliens, jugeant celui-ci peu sérieux dans la mesure où dans les autres métropoles européennes cela n'avait pas été le cas.

La répartition des compétences entre la Métropole, les territoires et les communes a fait l'objet de plusieurs remarques et questions. Les participants souhaitent notamment savoir :

- quelles seront les compétences qui vont demeurer au niveau communal et pour quel sujet les habitants pourront s'adresser / solliciter la commune ? ;
- que va-t-il advenir des compétences gérées au niveau intercommunal à l'exemple du traitement des déchets aujourd'hui pris en charge par l'agglomération Sud de Seine ? ;
- quelle sera l'articulation avec les compétences de la région Ile-de-France ?

Une participante a évoqué le cas des compétences relatives à la jeunesse, à la démocratie locale et aux relations avec les associations qui reviennent aujourd'hui à la commune et a demandé qui désormais serait l'interlocuteur sur ces sujets.

Un participant a évoqué la compétence logement qui est, selon la loi, dévolu au territoire en demandant si une personne résidant aujourd'hui dans un HLM géré par la commune de Malakoff, pourrait, dans le cadre de la Métropole, se voir proposer un logement HLM dans une autre commune du territoire T2.

Concernant l'organisation territoriale de la Métropole, des participants ont demandé quelle allait être la marge de manœuvre des élus de Malakoff dans le territoire T2 dans la mesure où celui-ci regroupe une majorité de communes de droite.

Un participant a exprimé sa perplexité quant au processus de désignation des élus de la métropole et du territoire, qui ne seront pas désignés par les citoyens mais par les élus locaux.

Enfin, un participant a interrogé les élus de Malakoff sur la question des moyens financiers alloués à la Métropole en demandant comment et par qui la Métropole allait être financée. Pour lui, les objectifs de cette structure sont ambitieux au regard du contexte budgétaire actuel ; il a exprimé sa crainte quant à la possible intervention de financements privés pour la gestion des affaires de la Métropole dans le cadre de partenariats publics privés, facteurs d'inégalités sociales.

**Frédéric Saconnet – conseiller municipal**, a rappelé que Malakoff était engagé depuis 10 ans dans la création de cette métropole, et que la ville avait « *plus de choses à gagner qu'à y perdre* ». Selon lui, la Métropole représente un formidable outil démocratique et le pouvoir du maire / le pouvoir local n'en sera pas diminué.

## RÉPONSES APPORTÉES PAR LES ÉLUS

**Jacqueline Belhomme, maire de Malakoff**, a rappelé que les compétences de la métropole / des territoires ont été définies par la loi. Quatre grandes compétences vont revenir à la Métropole :

- La protection de l'environnement et du cadre de vie ;
- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel ;
- L'aménagement de l'espace métropolitain ;
- La politique locale de l'habitat.

Les trois dernières pourront être partagées avec les territoires selon que les projets / politiques proposés relèvent de l'intérêt métropolitain (gestion par la Métropole) ou territorial (gestion par le territoire).

Le territoire disposera également de compétences propres comme :

- La politique de la ville ;
- Assainissement et eau ;
- Gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- Mise en place d'équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;
- Mise en place d'action sociale d'intérêt territorial ;
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Elaboration du Plan climat air-énergie.

Madame le maire a conclu en rappelant l'importance de clarifier la répartition des compétences entre les différents acteurs et évoqué l'aspect humain de ce sujet : des transferts de personnels seront nécessaires et ces éléments doivent être anticipés.

Sur le sujet du territoire, elle a précisé que la ville de Malakoff avait soumis une proposition de territoires à la mission de préfiguration, mais que celle-ci n'avait pas tenu compte des remarques et a retenu le territoire T2 actuel. La municipalité ne peut pas refuser de l'intégrer et va donc prendre acte de ce territoire. Des élus de la commune siègeront au conseil de territoire.

Sur le plan politique, deux villes sur onze sont de gauche (Bagneux, Malakoff) et le reste des communes sont des villes de droite. Les débats vont donc être essentiels afin de s'accorder sur une bonne répartition des compétences entre la métropole et le territoire.

Concernant l'élection des représentants de la commune à la Métropole, elle a spécifié que le Conseil municipal élira les représentants des territoires à la Métropole. Chaque ville du territoire aura au moins un siège.

**Joël Allain, conseiller municipal délégué aux relations intercommunales et au suivi du budget municipal**, est revenu sur les questions de compétences puis de financement. Il a d'abord précisé que les compétences allaient être réparties et définies au fil des débats qui vont être engagés. Il a annoncé que, par exemple, la compétence des ordures ménagères serait prise en charge par le territoire : cela représente un gros travail d'harmonisation entre les communes car chaque ville ou chaque agglomération gère la gestion des déchets à leur manière, soit à l'échelle communale, soit en contrat avec une entreprise, etc. Des économies substantielles sont attendues ici grâce à l'effet d'échelle.

Selon son avis, la MGP se traduit sur une recentralisation institutionnelle et administrative autour d'une entité de près de 7 millions d'habitants, qui revient sur les acquis de la décentralisation conduite en 1982 par G. Deferre, sous l'égide de F. Mitterrand.

Sur le financement, il a rappelé que des ressources liées à l'activité économique des entreprises avaient été prévues (taxe sur la valeur ajoutée, cotisation foncière) pour financer la Métropole et ses actions. Toutefois les compétences étant réparties entre la Métropole et les territoires, les richesses économiques devront dans un premier temps être réparties entre les structures. La loi NOTRe est venu rééquilibrer les répartitions financières : entre 2016 et 2020, la Métropole ne captera toutes les ressources financières venant des entreprises, notamment la contribution foncière (CFE) ; en 2020, la répartition financière sera revue et il est envisagé que la CFE revienne à la MGP.

Sur la question de la réduction des inégalités, il a évoqué sa perplexité car la Métropole sera contrôlée par les élus de droite et il imagine très mal une majorité de droite œuvrer activement pour la réduction des inégalités.

**Serge Cormier, 1<sup>er</sup> maire-adjoint chargé de l'urbanisme et du personnel communal** a répondu aux questions sur le logement. Il estime que la ville sera dessaisie de sa compétence en

matière de logements sociaux. Les OPH (Office Public de l'Habitat) de chaque ville seront centralisés au niveau du territoire et les communes ne pourront plus fixer les réhabilitations de tels ou tels bâtiments ainsi que les attributions de logements. Malakoff n'aura plus la maîtrise de cette compétence.

Il a par ailleurs précisé son avis sur la répartition des compétences entre territoire / communes et Métropole : les élus locaux vont être dessaisis des questions qui sont stratégiques pour l'évolution de leur ville et la démocratie directe va aussi être touchée.

Pour lui, le transfert du PLU ou des questions d'urbanisme au territoire est un véritable changement : ce n'est pas un enjeu secondaire, cela concerne les habitants au quotidien.

### **La seconde phase de questions-réponses a permis d'approfondir les échanges sur les sujets évoqués lors de la première phase.**

Ainsi sur le sujet de la répartition des compétences entre la Métropole, le territoire et la commune, les participants ont posé des questions concrètes sur :

- Les interlocuteurs pour le dépôt des permis de construire et les demandes de subventions pour les associations ;
- La gestion de la compétence jeunesse (école) / petite enfance (crèche) ;
- La gestion de la compétence transport : qui gère quoi sachant que la région Île-de-France dispose d'une compétence sur ce sujet ;

Des participants se sont interrogés sur les modalités de redistribution des richesses ; l'un d'entre eux a exprimé ses craintes quant au fait que l'argent public ne soit pas utilisé à bon escient et ne serve qu' « à engraisser un petit nombre ».

D'autres sujets ont également été évoqués et notamment :

- Les impacts de la Métropole et de l'urbanisation sur la nature ;
- Le devenir des fonctionnaires territoriaux des communes et intercommunalités actuelles ;
- Le positionnement de cette nouvelle organisation territoriale (métropole /territoire) par rapport à la région Île-de-France dont l'assemblée sera renouvelée en décembre prochain ;
- L'impact de la Métropole sur la mise en œuvre de la loi SRU ;
- Le devenir des subventions perçues par les communes.

### **RÉPONSES APPORTÉES PAR LES ÉLUS**

**Joël Allain, conseiller municipal délégué aux relations intercommunales et au suivi du budget municipal**, vient apporter une précision concernant la taxe votée pour les entreprises au Conseil communautaire. Celle-ci n'est qu'une contribution minimale de la part de l'entreprise en fonction de sa taille.

Sur le sujet de l'utilisation de l'argent public, il a rappelé que des économies ont été réalisées sur le traitement des déchets avec la création de l'agglomération Sud de Seine, alors d'autres économies seront faites pour les communes et les citoyens avec la création de la Métropole du Grand Paris, mais elles ne seront pas immédiates. La première année le budget de la MGP sera faible, mais ses dépenses aussi.

Il a ensuite évoqué les bénéfices de la Métropole : dans certains domaines, comme la pollution de l'air, la Métropole sera bénéfique pour tous, mais sur d'autres domaines comme celui du logement, il reste très mitigé.

**Serge Cormier, 1<sup>er</sup> maire-adjoint chargé de l'urbanisme et du personnel communal** est revenu sur la question relative à la loi SRU. Il a précisé que 15 ans après le vote de la loi, l'Île-de-France était la région la plus inégalitaire de France et que beaucoup de communes préfèrent payer des contraventions plutôt que de construire des logements sociaux.

Pour lui il existe une volonté politique locale de ne pas appliquer la loi et la Métropole du Grand Paris ne va pas faire évoluer les choses car ce sont les mêmes élus que l'on va retrouver au conseil de la métropole. Il conclut en précisant que pour lui, la seule solution afin de faire respecter la loi SRU, c'est de l'imposer.

**Corinne Parmentier, 7<sup>ème</sup> maire-adjointe chargée des questions économiques à la ville de Malakoff**, est intervenue pour préciser qu'elle était optimiste quant aux bénéfices de la Métropole. Les inquiétudes des citoyens viennent des incertitudes inhérentes au fait que la Métropole est en cours de construction et que les élus n'ont pas encore toutes les réponses aux questions.

Pour elle, la concertation avec les habitants a encore toute sa place au sein du processus de décision.

Elle voit la Métropole comme un processus d'harmonisation des territoires et non de recentralisation des compétences : par exemple l'harmonisation de la taxe sur les entreprises au sein du territoire/ de la métropole pourrait permettre de gommer l'esprit de concurrence entre les communes/ les territoires. La décentralisation des compétences au niveau local a permis aux citoyens de se sentir plus proches du pouvoir mais a accentué l'esprit de compétition entre les territoires.

Elle permettra de mutualiser des dépenses et de réaliser des économies d'échelle. Par exemple, les dépenses pour la collecte des ordures seront mutualisées, les médiathèques ou les installations sportives telles que des piscines coûteront moins cher aux communes, etc.

Pour elle, il est pertinent que certains sujets, comme les sujets économiques ou environnementaux, soient discutés et réfléchis sur des territoires plus grands que celui de la commune.

**Catherine Picard, Conseillère départementale des Hauts-de-Seine, élue du canton de Malakoff**, a précisé que le département des Hauts-de-Seine était beaucoup moins inquiet quant à la création de la Métropole. Elle ajoute que le département conservera la compétence action sociale durant les 6 prochaines années. Elle est optimiste quant à la collaboration qui va devoir se faire entre les maires des communes du territoire.

### **L'articulation de la Métropole avec les projets prévus sur le territoire local**

Une participante a évoqué le sujet du Grand Paris Express en demandant quels seraient les impacts de celui-ci sur les transports locaux et notamment la ligne 13 qui est surchargée.

#### **RÉPONSE APPORTÉE PAR LES ÉLUS**

**Joël Allain, conseiller municipal délégué aux relations intercommunales et au suivi du budget municipal**, a expliqué que deux gares vont être situées à proximité de Malakoff et amélioreront sa desserte : celle de Châtillon-Montrouge et celle de Fort d'Issy-Vanves-Clamart-Malakoff.

La municipalité a dès le début souhaité obtenir un accès privilégié des malakoffiots à la future gare. Ce principe est maintenu, après le changement de municipalité à Clamart, alors que le projet précédent d'éco-quartier a été remis en cause.

En ce qui concerne la gare de Châtillon-Montrouge, une ZAC Dolet- Brossolette conduit à construire de nombreux logements à proximité. La ville de Malakoff est intervenue auprès du Conseil Général, en charge de l'étude de la voirie du secteur, afin de mettre en place une zone de trajets doux (vélo ou à pied) entre cette ZAC et la future gare de Châtillon-Montrouge.

Une participante a demandé si le PLU de Malakoff, révisé il y a peu, intégraient les questions/sujets relatives à la mise en œuvre de la Métropole.

#### RÉPONSE APPORTÉE PAR LES ÉLUS

**Serge Cormier, 1<sup>er</sup> maire-adjoint chargé de l'urbanisme et du personnel communal**, a précisé que le nouveau PLU n'avait pas traité spécifiquement les enjeux et objectifs relatifs à la Métropole dans la mesure où ces derniers ne sont pas encore bien définis, outre le fait de construire plus de logements.

Les élus de Malakoff vont se mobiliser pour faire respecter ce que les malakoffiots ont souhaité lors de l'élaboration du dernier PLU dans le cadre de l'installation de la Métropole et du territoire T2.

Une participante a évoqué la révision du PLU de Clamart avec une OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) dans le cadre de la construction de la nouvelle gare du Grand Paris Express. Cet aménagement impactant aussi le quotidien des habitants de Malakoff qui vivent à proximité de cette zone, elle se demande pourquoi la ville de Malakoff n'a pas pris part à la révision du PLU de Clamart, n'a pas associé les habitants, et n'a pas fait d'OAP sur ce secteur.

Une habitante de Clamart présente à la réunion fait remarquer que la démarche de concertation sur l'aménagement de la place de la gare à Clamart n'en était pas une.

#### RÉPONSE APPORTÉE PAR LES ÉLUS

Concernant l'aménagement de la place de la gare, **Serge Cormier, 1<sup>er</sup> maire-adjoint chargé de l'urbanisme et du personnel communal**, a précisé que Clamart était beaucoup plus impactée que Malakoff par cet aménagement. La municipalité a choisi de ne pas faire d'OAP sur cette zone là dans la mesure où des OAP ont été mises en place sur certains quartiers de la ville de Malakoff et il va y avoir des concertations avec la population.

Une habitante de Malakoff riveraine d'une centrale électrique EDF s'est montrée très inquiète concernant la création de la Métropole. En effet, aujourd'hui, elle ne peut pas ouvrir les fenêtres car la centrale dépasse les réglementations officielles et il a été dit que la ligne du Grand Paris Express allait venir se brancher sur cette centrale, entraînant encore plus de nuisances sonores. Elle souhaite savoir qui va faire des contrôles de respect des réglementations pour cette centrale EDF.

#### La place des citoyens au sein de la Métropole du Grand Paris

Plusieurs participants ont questionné la participation des citoyens à l'élaboration puis au fonctionnement de la Métropole. Les interrogations concernaient l'intégration des citoyens à la prise de décision et leur poids sur celle-ci mais aussi la pertinence d'éloigner les lieux de décisions en matière de politique locale des citoyens.

Une participante a salué l'initiative de la commune de Malakoff en matière d'information et exprimé sa satisfaction quant à l'organisation de cette réunion. Elle a demandé s'il était possible de disposer d'un support d'information papier sur la mise en œuvre de la Métropole, par exemple une édition spéciale du bulletin municipal.

#### RÉPONSE APPORTÉE PAR LES ÉLUS

**Les élus ont précisé que** le dialogue avec la population sera maintenu à Malakoff afin d'informer sur la mise en œuvre de la Métropole du Grand Paris et qu'il était envisagé la réalisation d'un support d'information spécifique sur la Métropole du Grand Paris. Par ailleurs, le prochain bulletin municipal intégrera un article sur ce sujet.

**Serge Cormier, 1<sup>er</sup> maire-adjoint chargé de l'urbanisme et du personnel communal** a d'abord précisé qu'il était d'accord avec le fait que la Métropole allait affecter le processus démocratique.

### III. CONCLUSION

**Jacqueline Belhomme, maire de Malakoff**, note que de nombreux questionnements ressortent de cette rencontre ; le dialogue avec la population sera maintenu à Malakoff afin d'informer les habitants sur la mise en œuvre de la Métropole du Grand Paris.

Les élus de Malakoff ne sont pas opposés à la Métropole mais souhaiteraient une installation progressive de celle-ci car certains éléments restent flous et notamment la répartition des compétences avec les communes et la définition des intérêts métropolitains et territoriaux. Par ailleurs, le contexte est difficile pour les collectivités : les communes sont aujourd'hui confrontées à des restrictions budgétaires importantes.

Les élus vont rester vigilants sur certains points pour éviter que les communes soient vidées de leur sens et de leur poids de décision et puissent maîtriser leur fiscalité et leur politique locale.